

LE POINT SUR G'EVOLUE : QUELQUES RAPPELS ET COMPLÉMENTS

LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DES FONCTIONS

En automne 2024, la Commission d'Evaluation Technique Paritaire (CETP, avec 3 représentant-e-s du Cartel sur 10 membres) a travaillé sur la future méthode d'évaluation des fonctions: définition des critères d'évaluation (ex: degré de pénibilité, de complexité, de liens avec des bénéficiaires, etc.), de leur pondération entre eux et de l'échelle de chacun. La CETP a développé une version 1 qui va maintenant être testée sur les fonctions du grand et du petit État dans le but d'étudier l'effet réel sur leur hiérarchisation.

Afin d'attribuer des points à chaque fonction selon les critères, **les cahiers des charges seront analysés**. Les hiérarchies et RH seront entendues, et des représentant-e-s des fonctions seront auditionné-e-s par la CETP. Le Cartel est mis à contribution pour proposer des personnes à auditionner ; leur témoignage permettra de cerner au mieux la réalité de leur fonction.

Sur la base des résultats de ces tests et des auditions, la CETP discutera des modifications à apporter au système afin d'obtenir une version 2 consolidée.

ET ENSUITE ?

Une fois les fonctions rangées (courant 2025), il s'agira pour la CETP de les regrouper en classes salariales, et de déterminer le salaire d'engagement et la progression salariale (2025-2026).

Le système de rémunération ainsi défini passera alors en mains du politique via un projet de loi déposé au parlement (2026-2027).

ET LE CARTEL ?

En février 2024, l'Assemblée des Délégué-e-s a discuté et voté des critères importants à défendre au sein de la CETP. Le comité du Cartel suit depuis le début du processus les travaux de G'Evolue sur la base de réunions régulières avec ses délégué-e-s à la CETP. Le Cartel devra aussi négocier avec le Conseil d'État l'enveloppe budgétaire globale qui sera octroyée pour la mise en place du nouveau système d'évaluation et de rémunération, prévue en janvier 2028. D'ici-là, **l'AD du Cartel devra se positionner sur le résultat final complet**, en remplacement du système actuel (SEF, 1975).

G'EVOLUE NE DOIT PAS SERVIR DE PRÉTEXTE À BLOQUER DES RÉÉVALUATIONS !

Il convient de rappeler fermement que G'Evolue ne peut servir de prétexte pour bloquer les réévaluations de fonctions en cours : le Cartel a obtenu la garantie que les demandes devaient suivre leur cours. **Il faut donc s'opposer aux discours qui prétendraient le contraire et aux vellétés de jouer la montre en attendant 2028 !**

Pour participer aux travaux sur G'Evolue, affiliiez-vous à une organisation membre du Cartel - <https://cartel-ge.ch/les-associations-membres/>